



N° 105 - Avril 2011

16ème GA 2ème Rmat Action Sociale
ADAPEI ADSAO AFPC AFPI Afpa AG2R
AGF ALLA Alcatel Alcatel Lucent An Industrielle du Verre ARASS Assedic Association La Breteche Aumônerie AZN B2S Banque de Bretagne Banque de France BIOCOOP Boulanger Bouxier Bréchet Atelier Brioches Dorée Bréchet Carrefour Carrefour Alma, Cesson et St-Malo Casino Dinar CCI Rennes et St Malo Celtic Plastic Celtic NA Centre Eugène Marquis Centre Médical La Bouexière Centre Commercial CERGIV CGE Centre Hospitalier Rennes, St-Malo et Vitré Cf-Gomma Darre Thomas Cheminots CIL35 Cimlec Ciroville Citroën La Janais et Succursale Clemency Clères de Notaire Clinique La Sagesse Clinique Notre-Dame de Lourdes Clinique St-Laudrôme Coca-Cola Comal Comar Compta Compta RES CRG Chantepierre Ciroville Beaux Fougères Darty Ddcerf Diana Végétal Douanes Drass Edg Edf ESR Euraud Lines Enseignement Privé Entremont Equipement Bureaux, Ingénieurs de Travaux Esat Eternit France telecom FNAC Les Gardiens Garnier L'Oréal GMF Grand Hôtel des Thermes Groupama Hospitaillers Béchère La Bouexière Hospitaillers Le Tronchet IFPEK IME Ajoncs d'Or IME L'Espoir Impôts Inps Pottier Insee Iss Abilis Journalistes Laboratoire d'analyses Médicales Laboratoires Boiron Laboratoire Autoline Les Gardiens MACIF MCF Maison de Quartier de Villejean Mairie de Fougères Clos St-Martin. Mairie de Fougères Mairie de Fougères Matelas Simmons Métallurgie Fougères Miroiterie de l'Oréal Paillette Mutualité Noël Vitré OCP OPAC Optima Orca Accessoire Optima Optima 35 Spaeen Plastic Omnium Plastique Duval.PLG Grand Ouest Point P. Chapin Ponce Ponce Saint-Malo Prêt P. Chapin Ponce Ponce Pharmacie Promod Ptt Renault Rennes Résidence Le Rosais Ricard Sagem Sagem Ouest Sagem SANDENSAIR Spiff ISforta Sgar Synamaf Sncpat Snicocoss Snic-Pest Snicetam Snicole Snic Sncress Snic Snic Snic Snic Snic Spaeen Spie Tendre Super Sypia Villandier Fougères TAE Industrie Theleshermes Territoires Dinar Fougères La Richardais, Le Rheu, Reduit, Rennes, St-Malo, Vitré et Val d'Ille-et-Vilaine Transports Arc Atlantique, Berhaut, Courriers Bretons, Gefco, Gûsnel, Le Guevel, Menage, Neira Onyx, RCI, Sgar, Sgar et TAE Trésor JDR Uniparc Uniparc Métallurgie

Sommaire

Page 1: Editorial

Page 2: Communiqué de la CF de l'UD

Page 3: Tract salaires

Page 4: XXIIème congrès confédéral de Montpellier

Page 5 et 6: Résolutions

Page 7: UL de Vitré

Page 8: Grève à Carrefour

Page 9: Facteurs de Càncale

Page 10: La méthode Grand Emprunt

Page 11: Fermetures de classes

Page 12: Le dessin de Patoche

Page 13: Réunion Formation

Page 14: Résultats des élections

Page 15: AG de l'AOG

Page 16: Calendrier des stages 2011

Page 17: La citation du mois :

« Si vous pensez que l'éducation coûte cher, essayez l'ignorance. »

Abraham LINCOLN (1809 - 1865)

Voir l'article « Fermetures de classes » page 7

CPPAP N° 1010 S 06643

Directeur de la publication : Joël JOSSELIN

Tél: 02.99.65.36.50 Fax : 02.99.31.64.32

E-mail : ud.fo35@wanadoo.fr

Site Internet : <http://pagesperso-orange.fr/udfo35>

Imprimé au siège de l'Union Départementale des Syndicats Force Ouvrière d'Ille-et-Vilaine

35, rue d'Echange 35000 RENNES

Prix : 0,3€

Dispensé de timbrage RENNES C.T.C.



PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Grève à Carrefour... Les salaires !

Que ce soit à Cesson où les salariés de Carrefour revendiquent des augmentations de salaires ; que ce soit à Càncale où les facteurs refusent d'être délocalisés ; que ce soit à La Janais où les travailleurs ont à nouveau débrayé contre l'augmentation des cadences ; que ce soit dans de nombreux départements où les enseignants et les parents d'élèves n'acceptent pas les fermetures ou réclament des ouvertures de classes ; quel moyen possède donc la classe ouvrière pour obtenir satisfaction à ses revendications toutes légitimes ?

L'expérience de l'automne dernier est encore dans toutes les mémoires. Les journées d'action démoralisent, elles ont fait preuve de leur inefficacité. Et quoi qu'en disent les dirigeants de la CGT et de la CFDT, les actions dispersées ne permettent pas de gagner. Mais quel est le point commun entre les revendications des caissières de Carrefour, des facteurs de Càncale, des ouvriers de PSA, des enseignants et des parents d'élèves ? C'est tout simplement de se heurter à ceux qui, prétextant la crise, utilisant le sacro-saint capitalisme mondial ou l'ultra-libéralisme, répondent toujours que ce n'est pas possible, qu'il n'y a pas d'argent, qu'il faut comprendre, bref qu'il faut se serrer la ceinture. Et quand Madame Lagarde convoque les PDG des industries pétrolières pour les taxer à hauteur de 100 milliards d'euros pour alléger la facture de carburant des travailleurs, cela ne représente même pas 2 € par mois sur le bulletin de paie des cinq millions de salariés qui sont aux frais réels.

Pourtant de l'argent, il y en a pour les actionnaires de Carrefour, et même des milliards ! Une poste au plus près des citoyens avec des distributions de courrier qui respectent le travail des facteurs, c'est possible. Des classes moins chargées et des enseignants mieux respectés, il suffit d'affecter les crédits correspondants. C'est une question de choix politique... Les 16000 postes supprimés dans l'Education Nationale en 2011, c'est 500 millions d'euros, c'est ce que coûte la guerre en Lybie !

Alors, souvenez-vous les manifestations de janvier et de mars 2009... Qu'avait-il donc manqué pour y arriver ? Tout simplement un appel à la grève. Comme en Guadeloupe où le LKP avait obtenu, par la grève, les 200 €. Tous ensemble, avec tous les syndicats, au même moment, comme en 36, comme en 68, les obliger à négocier pour obtenir une augmentation des salaires de 200€... N'est-ce pas ce qui trotte dans beaucoup de têtes de salariés en ce moment ?

Rennes, le 11 avril 2011, Joël JOSSELIN, Secrétaire Général

Dimanche 1^{er} mai : **FO REVENDIQUE**
RENDEZ-VOUS - 11H00 - COURS DES ALLIÉS (devant la tour de la Sécu)
(ou dès 10H00 à l'UD) **Repas vers 12H00 à l'UD** (s'inscrire par téléphone)
AUGMENTATION DES SALAIRES
DÉPENDANCE = BRANCHE MALADIE DE LA SÉCU !

Communiqué de la CE de l'UD

La Commission Exécutive de l'Union Départementale Force Ouvrière réunie le 18 mars 2011 revendique toujours l'abrogation de la loi du 9 novembre 2011 sur les retraites, dite loi Fillon, et réaffirme sa volonté de revenir aux 37,5 années pour tous et au calcul sur les 10 meilleures années.

La CE constate que les prix flambent alors que les salaires sont gelés aussi elle appelle les salariés à revendiquer des augmentations de salaires et l'Union Départementale décide l'édition d'un tract central envoyé à tous les syndicats en ce sens.

(...) La CE constate que le projet d'accord dans la fonction publique n'est pas un plan de titularisation. Selon le ministre Tron lui-même : « il ne s'agit nullement de mettre fin au recours des contractuels en CDD. » Pire même, il ouvre l'emploi permanent à des contractuels (100 000 CDI) en lieu et place de fonctionnaires créant une situation identique à celle de France Télécom. « objectiver le mode de rémunération et élaborer une doctrine de fixation et d'évolution des rémunérations » s'oppose frontalement aux grilles de salaire et au déroulement de carrière, partie intégrante du statut de la fonction publique. Pour Force Ouvrière, le meilleur moyen de rassembler les contractuels comme les titulaires avec et dans FO, c'est de ne pas signer mais d'exiger le réemploi de tous et l'obtention d'un authentique plan de titularisation pour tous les non titulaires.

La CE se félicite de la position du Congrès Confédéral sur la dépendance : « *Seule, la solidarité entre salariés au travers d'un régime de Sécurité sociale est à même de permettre une prise en charge de qualité égalitaire et pérenne des conséquences liées à la perte d'autonomie quels que soient l'âge et le niveau de ressources. Pour le congrès le 5ème risque appelé perte d'autonomie devrait être rattaché à la branche maladie de la Sécurité sociale assurant une couverture universelle, ce qui exclut un système assurantiel privé.* »

(...)

Rennes, le 18 mars 2010

Communiqué Confédéral

Le gouvernement entend faire modifier la constitution par un projet de loi relatif à l'équilibre des finances publiques.

Ce projet de loi, pour Force Ouvrière, est inacceptable à deux titres : - Il introduit, qui plus est dans le contexte actuel, une constitutionnalisation de l'austérité qui pénaliserait encore les salariés et plombait l'activité économique, la croissance et l'emploi. Au lieu de tirer les conséquences de la crise qui sévit depuis l'été 2007, le gouvernement, avec ce projet, accentue le modèle économique libéral à l'origine de la crise.

- Il impliquerait un assujettissement des pouvoirs publics à la dictature des marchés, reléguant le volontarisme politique et démocratique en subsidiarité aux doctrines économiques libérales.

Pour ces deux raisons, FO marque son hostilité à ce projet de loi et confirme son opposition à toute politique de rigueur ou d'austérité socialement et économiquement suicidaire.

Enfin, ce projet vise à encadrer, donc limiter, la liberté de négociation au travers du contingentement des organismes paritaires issus de la libre négociation.

Seraient notamment concernées les retraites complémentaires et l'assurance chômage. Ainsi, pour ne prendre que l'exemple des retraites complémentaires, les interlocuteurs sociaux ne pourraient contracter que dans le cadre de plafonds de ressources et de dépenses votés par le Parlement, ce qui reviendrait à effacer 60 ans de paritarisme au nom du dogme maastrichtien.

Pour toutes ces raisons, Force Ouvrière s'oppose à ce projet de loi qui démontre que le libéralisme économique conduit à imposer l'autoritarisme social.

Paris, le 18 mars 2010

1^{ER} MAI 2011

Réponse à la CGT...

Le Bureau de l'UD FO

aux UD CGT, CFDT, CFTC, CGC,
à la FSU, l'UNSA et Solidaires 35

Chers camarades,

Vous nous sollicitez pour une réunion intersyndicale le 14 avril afin d'organiser unitairement la journée d'action du 28 avril et aborder la préparation du 1er mai.

Le 28 avril est la journée mondiale sur la santé et la sécurité au travail organisée par l'OIT. Notre Confédération se fera donc le relais des préconisations et du matériel de l'OIT (affiches notamment) et nous mettrons l'accent sur les problèmes de plus en plus difficiles que rencontrent les travailleurs du monde entier. Nous ne voyons pas de nécessité pour cela de réunir une intersyndicale.

Pour ce qui est du 1er mai, journée de solidarité internationale des travailleurs, notre Union Départementale a décidé de centrer sa préparation sur deux revendications, à savoir l'abrogation de la loi du 9 novembre 2010 sur les retraites et la défense de la sécurité sociale avec, en particulier, le dossier de la dépendance en demandant notamment que celle-ci reste dans la branche maladie. C'est pourquoi, nous envisageons un rassemblement cours des Alliés et si vous êtes d'accord avec ces revendications, nous pourrions nous rencontrer.

Recevez chers camarades nos fraternelles salutations.

**Rendez-vous donc
devant la «tour de la sécu,»
cours des Alliés à Rennes,
à 11h00.**

Abrogation de la loi scélérate sur les retraites

- ▶ Retour au droit à la retraite à 60 ans à taux plein
- ▶ Blocage de tout allongement de la durée de cotisation et retour aux 37,5 annuités
- ▶ Maintien du système solidaire de la répartition (contre le système par points) et retour au calcul sur les dix meilleures années dans le privé
- ▶ Maintien du code des pensions et du calcul sur les six derniers mois dans le public
- ▶ Revalorisation des pensions

**Pour FO le dossier n'est pas clos,
rien n'est réglé, FO ne lâchera pas !**

Les carburants flambent, les salaires gèlent !

Au moment où se déroulent dans nombre d'entreprises les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO), au moment où les patrons, bien souvent, n'acceptent même pas une augmentation équivalente à l'inflation, au moment où les salaires des fonctionnaires sont bloqués pour trois ans et vont même baisser chaque année pendant 10 ans suite à la loi scélérate du 9 novembre 2010 sur les retraites, alors que les exonérations de cotisations sociales perdurent (réduction Fillon jusqu'à 1,6 fois le SMIC) et bloquent les NAO...

ALLER AU TRAVAIL AVEC SON VEHICULE DEVIENT HORS DE PRIX...

Le saviez-vous

- Une augmentation de 0,15 € du litre de carburant se traduit par une perte mensuelle de près de 1% sur un SMIC quant le lieu de travail est distant de 25km...
- Si l'augmentation de l'indice INSEE pour les douze derniers mois est de 1,57 % (ensemble des ménages, hors tabac), celle de l'énergie est de 14,89%, celle du gasoil est de 20,82% et celle du fioul domestique de 29,38% !
- Le prix du pain a augmenté de près de 4% et l'inflation de 0,94% depuis le début de l'année. La baguette a augmenté de 18,6% en cinq ans.

Source : <http://www.indices.insee.fr/>

ESSENCE TROP CHER



200 € pour tous !
 tout de suite !

alors que...

- Le SMIC horaire est passé de 8,86 à 9,00 € au 1^{er} janvier, soit + 1,58%
- Un SMIC mensuel net sur une base horaire de 35H est de moins de 1100 €
- Les salaires des fonctionnaires vont baisser chaque année pendant dix ans (perte d'environ 660 € pour un fonctionnaire rémunéré au SMIC) avec l'alignement du taux de cotisation sur celui du privé au prétexte d'une soi-disant caisse des retraites !

IL FAUT ABSOLUMENT QUE LES SALAIRES AUGMENTENT !

La Commission Exécutive de l'Union Départementale Force Ouvrière d'Ille-et-Vilaine, réunie le 18 mars 2011, reprend à son compte la revendication du XXIIème congrès confédéral de Montpellier adopté par 2700 délégués ainsi que l'extrait de la Charte d'Amiens annexée aux résolutions :

« Le congrès réitère sa revendication prioritaire d'augmentation générale des salaires, de la valeur du point d'indice dans la fonction publique, des pensions et des minima sociaux... »

« Le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc... »

La CE de l'UD soutient tous ses syndicats engagés dans les négociations salariales, elle se met à leur disposition pour, s'il le faut, engager le rapport de forces nécessaire.

Une revendication prioritaire Augmentez les salaires !

Force Ouvrière considère que le projet de constitutionnaliser « l'équilibre des finances publiques » est une grave menace car ce serait constitutionnaliser la rigueur. De fait, ce projet interdirait la revendication et remettrait en cause la liberté syndicale.

Comme le dit la Confédération : « ce serait un déni de démocratie et une attaque sans précédent contre les fondements de notre République ».

UNION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS FORCE OUVRIERE D'ILLE-ET-VILAINE

35, rue d'Echange 35000 RENNES

☎ 02.99.65.36.50 ☎ 02.99.31.64.32 E-mail : ud.fo35@wanadoo.fr Site : <http://pagesperso-orange.fr/udfo35>

La résolution SOCIALE présentée en 30 points...

1. Affirme que la crise du système capitaliste qui a frappé l'économie mondiale a renforcé la dualité du marché du travail en France rejetant une partie encore plus grande des salariés dans la précarité et le sous-emploi.
2. Condamne la mise en place de la RGPP
3. Revendique le droit au travail des salariés, quel que soit leur âge, celui-ci doit être garanti, égal et préservé notamment au moyen de l'amélioration des conditions de travail et de la formation professionnelle.
4. A la volonté de voir s'exercer une vraie solidarité entre les générations en rejetant toutes les propositions patronales ou gouvernementales qui conduiraient à sacrifier les générations futures.
5. Souhaite une véritable politique de relance de la consommation privilégiant l'augmentation des salaires, des retraites, des pensions, ainsi qu'une revalorisation du SMIC et des minima sociaux
6. Exige l'abrogation de la loi du 1er août 2008 sur l'Offre Raisonnée d'Emploi (ORE) qui accentue la logique de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.
7. Condamne la fusion des Assedic et de l'ANPE organisée par le gouvernement et mise en œuvre par la loi du 13 février 2008. Le Congrès revendique l'abrogation de la loi du 13 février 2008 et le rétablissement des Assedic et de l'ANPE.
8. Rappelle son attachement au régime paritaire de l'UNEDIC, créé à l'initiative de la CGT-FO en 1958.
9. Dénonce le changement des statuts de l'AFPA qui signe la rupture du lien avec l'Etat et la fin des centres de formation sur lesquels était fondée l'AFPA et exige l'abrogation des articles de la loi de 2004 concernant l'AFPA
10. Revendique le maintien du service public d'orientation de l'Education Nationale et de ces 560 CIO (Centres d'Information et d'Orientation), aucun ne devant fermer ni être transféré aux collectivités territoriales.
11. Rappelle son attachement à la gestion paritaire en matière de formation professionnelle continue, par le biais des Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA), et s'insurge contre la volonté de l'Etat de contrôler et de piloter ce système en lieu et place du paritarisme
12. Rappelle que l'augmentation générale des salaires est une urgence dans la situation économique désastreuse qui frappe d'abord les salariés.
13. Dénonce toute volonté délibérée de remise en cause de la durée légale du travail et toute déréglementation visant à augmenter le temps de travail des salariés y compris aux forfaits jours et à assouplir l'aménagement du temps de travail.
14. Exige l'abrogation de la loi du 20 août 2008 qui remet en cause le caractère impératif des textes conventionnels sur le temps de travail.
15. Demande la suppression des exonérations fiscales et sociales sur les heures supplémentaires découlant de la loi TEPA (Travail Emploi et Pouvoir d'Achat)
16. S'oppose à toutes formes de travail gratuit et donc son hostilité à l'encontre de la journée de solidarité
17. Condamne la volonté politique des pouvoirs publics à déréglementer le travail du dimanche, au prétexte d'une prétendue relance de l'économie française que seule une augmentation significative du pouvoir d'achat est à même de réaliser.
18. Revendique la prise en charge par les employeurs, au titre de la tarification AT/MP et dans le respect du secret médical, du suivi psychologique de tous les salariés victimes de stress, de harcèlement ou de violences au travail.
19. Dénonce les tentatives de dissolution de la médecine du travail dans la médecine de ville ou sa mise sous tutelle du patronat.
20. Affirme la détermination de FORCE OUVRIERE à poursuivre son combat pour l'égalité professionnelle, en mettant l'accent sur l'égalité entre les femmes et les hommes. L'égalité professionnelle doit déterminer l'égalité pour tous.
21. Dénonce le volet de l'égalité professionnelle de la loi portant réforme des retraites. L'échéance de suppression des écarts de rémunération au 31 décembre 2010, posée par la loi du 23 mars 2006, est abrogée.
22. S'oppose à la disparition de la Halde (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité)
23. Exige l'abrogation de la loi du 20 août 2008 et l'abrogation de la loi du 5 juillet 2010 sur la rénovation du dialogue social dans la fonction publique.
24. Exige le rétablissement de la liberté des organisations syndicales de désigner les délégués syndicaux et la libre constitution de la section syndicale acquise depuis la grève générale de mai 1968. Tout en luttant pour l'abrogation de la loi du 20 août 2008.
25. Rappelle son attachement à la convention collective de branche comme étant le niveau de régulation sociale permettant à l'ensemble des salariés de bénéficier d'une couverture conventionnelle.
26. Dénonce la volonté du patronat à remettre en cause le droit des comités d'entreprise à désigner un expert-comptable de son choix et rémunéré par l'employeur pour l'examen des comptes de l'entreprise et demande aux militants de faire valoir systématiquement ce droit.
27. Dénonce la fusion des inspections du travail (inspection du travail général, inspection du travail en agriculture, inspection du travail des transports), qui a entraîné une mutualisation forcée des effectifs, voire même une réduction suite au non remplacement des agents partant en retraite et à la mise en place de la RGPP, ayant pour conséquence de dégrader le service rendu au public.
28. S'oppose à toute remise en cause du droit de grève, ce droit individuel qui s'exerce collectivement. C'est pourquoi, Il condamne les restrictions au droit de grève contenues dans la loi du 21 août 2007 dans les entreprises de transport assurant le transport public et dans la loi du 20 août 2008 pour les enseignants du premier degré.
29. Réclame la mise en place de véritables moyens et de protection permettant au défenseur syndical d'exercer pleinement l'ensemble de ses missions : obtention de la rémunération du temps nécessaire à cette activité et véritable droit à la formation ouvert à tous (retraités, militants du public,...) dans toutes les structures de formation.
30. Rappelle que le respect de la République passe par l'attribution de moyens suffisants au bon fonctionnement de la justice lui permettant ainsi de jouer pleinement son rôle dans toutes les juridictions notamment la juridiction prud'homale.

En direct de nos syndicats et de nos Unions Locales

Les syndicats de l'Union Locale FO de Vitré se sont réunis en Assemblée Générale statutaire le 29 mars

La discussion a permis de faire le point sur la situation de plus en plus difficile des salariés :

L'emploi est menacé dans plusieurs entreprises. L'assemblée se prononce pour le maintien de tous les emplois, pour la défense des conventions collectives, et des CDI. Elle demande l'annulation des suppressions d'emplois dans la fonction publique, et se prononce pour la défense des statuts, contre la contractualisation dans la fonction publique.

Le pouvoir d'achat se réduit. L'assemblée constate que les prix flambent alors que les salaires sont gelés. L'assemblée revendique des augmentations de salaires.

L'Assemblée des syndicats affirme son attachement indéfectible aux principes fondateurs de la Sécurité sociale et en particulier à l'article 1er de l'ordonnance du 4 Octobre 1945. Elle demande au gouvernement de mettre fin aux exonérations des cotisations patronales qui privent la sécurité sociale d'une partie de son financement.

L'Assemblée se félicite de la position du congrès confédéral sur la dépendance : « *Seule, la solidarité entre salariés au travers d'un régime de Sécurité sociale est à même de permettre une prise en charge de qualité égalitaire et pérenne des conséquences liées à la perte d'autonomie quels que soient l'âge et le niveau de ressources. Pour le congrès le 5ème risque appelé perte d'autonomie devrait être rattaché à la branche maladie de la Sécurité sociale assurant une couverture universelle, ce qui exclut un système assurantiel privé.* »

Face à une situation d'une gravité sans précédent, l'Assemblée Générale des syndicats FO de Vitré affirme que les salariés ne peuvent compter que sur leur propre force. L'Assemblée des syndicats affirme : plus que jamais, place au syndicalisme indépendant. Elle revendique l'abrogation de la loi du 20 août 2008 et combatta l'adoption de tout autre texte tendant à limiter l'indépendance des syndicats.

L'Assemblée considère que le projet de constitutionnaliser « l'équilibre des finances publiques » est une grave menace car ce serait constitutionnaliser la rigueur. De fait, ce projet interdirait la revendication et remettrait en cause la liberté syndicale. Comme le dit la Confédération : « ce serait un déni de démocratie et une attaque sans précédent contre les fondements de notre République »

A la suite de la discussion, une résolution a été adoptée et un nouveau bureau a été élu à l'unanimité :

Secrétaire générale : Danielle Novince,
Secrétaire adjoint : Pierre Muller
Trésorière : Claudine Delafontaine
Trésorière adjointe : Madeleine Martinais
Archiviste : Bernadette Tison
Membres du bureau :
Christine Rodriguez,
Ludovic Gobin,
Philippe Gaillard,
Gérard Monnier.

Contact :
Danielle NOVINCE
06.66.24.48.87
danielle.novince@bbox.fr



Transferts des salariés chez Illevia

Pour Force Ouvrière, non signataire au niveau national, de l'accord conventionnel sur les transferts, il est nécessaire d'établir les listes de personnel transférables le plus rapidement possible. Il a donc été convenu que ces listes seront communiquées dans les différentes entreprises, lors de leurs réunions de comité d'entreprise du mois d'avril 2011. Les Directions de Keolis et TIV se réservent le droit de modifier ces listes « à la marge », en y ajoutant du personnel en fonction des départs à la retraite ou des démissions. Ces modifications pouvant intervenir jusqu'au 1er septembre 2011 comme prévu dans l'accord conventionnel. **Pour FO, c'est inacceptable car ceci va permettre aux entreprises de pouvoir modifier à leur convenance jusqu'au 1er septembre les listes de personnel transférable et mettre de nombreux salariés dans l'incertitude tout l'été.**

L'inspection du travail et les signataires de l'accord conventionnel (CFDT) ont tenu à préciser que les conditions à remplir pour être transférable est d'appartenir expressément à une catégorie de conducteur affecté au moins à 65 % de son temps de travail calculé sur la base de la durée contractuelle pour le compte de l'entreprise sortante sur le marché concerné. Ce qui a pour effet de ne plus prendre en compte l'affectation du salarié à un lot, mais de considérer que tous les salariés affectés à plus de 65% sur le réseau Illenoo sont transférables. **FO a décidé de saisir la commission d'interprétation de la convention collective afin de clarifier ce point.**

Les entreprises entrantes (Illevia et Kéolis armor) recevront à partir du 16 mai, les salariés transférables dans des entretiens individuels (changements occasionnés par le transfert, éventuelles modifications des lieux d'embauches, nouveaux décomptes du temps de travail, modifications de l'organisation du travail...). FO doute des propositions des nouveaux employeurs sur la continuité de leur temps complet. **Les délégués syndicaux FO se mettront à la disposition de tous leurs adhérents pour vérifier les avenants** qui seront proposés par les nouveaux employeurs.

Pour tout contact :

André FROIN (CAT - TIV) 06.08.34.10.91 ; andrefroin@gmail.com

Yohann ROLLAND (Keolis Armor) 06.27.74.02.54 ; fo-keolis-armor@hotmail.fr

En direct de nos syndicats et de nos Unions Locales

Grève à Carrefour

Le Bureau de l'Union Départementale des syndicats Force Ouvrière d'Ille-et-Vilaine soutient son syndicat de Carrefour qui appelle à la grève le samedi 9 avril.

Les Négociations Annuelles Obligatoires dans ces hypermarchés ont débouché sur un projet d'accord minimaliste que les syndicats FO, à juste titre, jugent inacceptable. La direction accorde «royalement» aux employés une augmentation de 1% au 1er Mars et 1% au 1er Octobre, ce qui ne représente en réalité que 1% sur l'année, soit 10 Euros pour une caissière alors que Carrefour veut redistribuer plus de 2 milliards d'euros à ses actionnaires principaux.

FO Carrefour revendique la réouverture des négociations pour :

- Une augmentation de 5% des salaires, en une seule fois.
- Les primes de vacances et de fin d'année calculées sur la base du salaire mensuel de référence
- L'arrêt de l'utilisation abusive des heures de nuit

L'Union Départementale rappelle que

- Une augmentation de 0,15 € du litre de carburant se traduit par une perte mensuelle de près de 1% sur un SMIC quant le lieu de travail est distant de 25km...
- Si l'augmentation de l'indice INSEE pour les douze derniers mois est de 1,57 % (ensemble des ménages, hors tabac), celle de l'énergie est de 14,89%, celle du gasoil est de 20,82% et celle du fioul domestique de 29,38% !
- Le prix du pain a augmenté de près de 4% et l'inflation de 0,94% depuis le début de l'année. La baguette a augmenté de 18,6% en cinq ans.

C'est pourquoi les revendications salariales sont légitimes, celles du syndicat FO de Carrefour et plus largement des salariés de ces hypermarchés doivent être entendues par le patronat et satisfaites dans le cadre des négociations annuelles obligatoires.

Rennes, le 5 avril 2011

Dernière minute :

La Direction nationale de la SAS Hypermarchés Carrefour vient d'annoncer la réouverture des négociations annuelles obligatoires le Mercredi 13 Avril.

FORCE OUVRIÈRE maintient l'appel à la grève du Samedi 9 Avril, FO Carrefour Cesson maintient toutes ses revendications. La réouverture des négociations ne veut pas dire «Accord», FO se rappelle de l'année 2010 où la réouverture des négociations et la suspension du mouvement n'avait abouti à aucune évolution de la position de la direction...

Contact :

Bruno THOS 06.61.15.96.96 focarcess@gmail.com



Grève

chez les facteurs de Cancale, la Poste joue le pourrissement !

Vendredi 8 avril, après 10 jours de grève, la Poste n'entend toujours pas la revendication des facteurs de Cancale en grève illimitée depuis le 30 mars à savoir leur refus d'être délocalisés sur le site de Saint-Jouan -des-Guérêts.

Après de multiples rencontres avec la Direction locale et les représentants de la DOTC à Saint-Jouan, la Poste bloque toute négociation sur le maintien des facteurs à Cancale.

C'est pourquoi la Poste est responsable et coupable des conditions de reprise du travail à Cancale. Malgré les mesures mises en place : « Distribution illégale d'une infime partie du courrier par des cadres postiers au départ de Rennes », la Population de Cancale est solidaire des facteurs grévistes de Cancale. Cela s'est vu et entendu lors des dernières manifestations des facteurs dans la commune.

La stratégie de l'épuisement des grévistes ainsi que la contre information propagée par la Poste sous forme de tracts « InfoPoste » aux facteurs des autres centres de Saint Malo, Saint Jouan , Dinard et Pleurtuit sont de nature à provoquer et à élargir le durcissement du conflit.

En conséquence, le soutien des facteurs de la Côte d'Emeraude est indispensable dans les jours qui viennent pour à la fois obtenir satisfaction à Cancale et revoir les conditions drastiques de réorganisation et de dialogue social sur les autres sites courrier de Saint-Jouan. L'appel à la grève illimitée initiée par l'intersyndicale (FO ,CGT, SUD) doit être massivement suivi dès le 12 avril 2011.

Contact

Pascal GUENA

06.70.38.42.19

focom.35@wanadoo.fr

Un tract confédéral

(deux couleurs)

est à votre

disposition

en nombre à

l'UD

N'hésitez

pas ...

à venir vous

servir...



LA MÉTHODE GRAND EMPRUNT

PAR JEAN-SÉBASTIEN BACH

Un directeur de laboratoire demande :
« Je voudrais un crayon à 1 € »

Le décideur fait la moue :

« Tout le monde veut des crayons. Ce n'est pas un projet d'envergure. Quelle plus-value cela va-t-il donner à votre (institut, université, PRES, région, communauté de commune – rayez la mention inutile)...

Au minimum faites un projet pour une machine à crayon intégrée dans une plate forme mutualisée sur votre (institut, université, PRES, région, communauté de commune – rayez la mention inutile) avec pour objectif d'être labellisée au niveau européen sous norme iso9011,...

On fait un projet à 5000€ en contactant divers collègues de 5 labos, on passe une vingtaine d'heures en réunion, on rédige collectivement dix pages,

on les envoie à nos décideurs.

Les décideurs font la moue :

« On comprend bien le projet, mais il manque d'envergure et de justification. Pouvez vous démontrer votre excellence dans la fabrication de crayons, montrer quelle plus-value cela apporte

pour vos projets scientifiques, identifier une ou plusieurs entreprises qui pourraient être motivées par un partenariat public-privé orienté vers l'équipement manuscrit labellisé des structures de recherche, et n'oubliez pas l'aspect développement durable... »

Miraculeusement on arrive à convaincre un fabricant de graphite, un forestier et une entreprise de menuiserie vaguement motivés par le marché, à participer au projet qui inclut maintenant la perspective d'une usine de crayons intégrant la plate-forme labellisée ISO, IBISA², etc...

On n'oublie pas le développement durable parce que, quand même le graphite c'est du carbone, et le bois doit être bien géré, on rédige 500 pages, on passe une certaine d'heures en réunion, on reconvoque nos collègues, on fait signer tout le monde, la

convention passe devant les services juridiques de l'Université, du PRES, de l'Institut, de la Région, de la communauté de communes, de la Commission européenne, (ne rayez aucune mention, elles sont toutes utiles), le projet atteint 5 millions d'Euros,

on l'envoie à nos décideurs.



¹ Cherchez pas, ça veut dire qui permet d'écrire à la main et d'effacer, bref, un crayon.
² Cherchez pas, ce sont des normes européennes, on peut rajouter une vingtaine de sigles du même genre

Nos décideurs font la moue :

« Le projet est intéressant, mais trop ambitieux pour être financé sur notre budget, il faut l'inclure dans le grand emprunt, ce pourrait être un bon projet Equipex³, à condition de montrer votre compétitivité, votre excellence, il faut que le porteur de projet soit un scientifique reconnu internationalement avec un H-index⁴ minimum de 32, que son UMR et toutes celles qui émergent au projet soient classées A+, qu'il soit pluridisciplinaire, innovant, proactif – à ce propos, le laboratoire de structure des matériaux de Schlorknopfeld en Allemagne est très performant dans l'analyse cristallographique du graphite et serait très pertinent dans la structure.

Au total, le projet est trop important pour notre (Institut, université, PRES, région, communauté de commune – rayez la mention inutile) mais un peu petit pour le Grand Emprunt, vous devriez l'étouffer et soumettre »

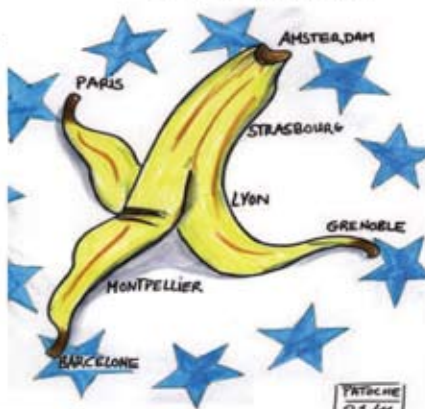
pas qui c'est) en ont « financé » 20, le notre n'est pas retenu, on n'a rien, même pas un crayon. « Adieu, veaux, vaches, cochons, couvées... »

Toute ressemblance avec des situations existantes ou ayant existé est évidemment fortuite.

L'Université de Rennes 1 n'a obtenu aucune Equipex en son nom propre, elle a seulement obtenu une participation de 10% sur un projet collectif porté par dix universités. Echec majeur au grand emprunt. Quant on regarde la carte des attributions, le Grand Ouest est presque oublié.

Tous les lauréats sont dans la « banane » européenne Amsterdam-Paris-Strasbourg-Lyon-Montpellier-Barcelone.

EST-CE UN HASARD ?



On contacte Schlorknopfeld, on fait une téléconférence avec eux, on ajoute un sous-projet synchrotron pour la structure du graphite, on vire les labos qui ne sont pas A+ (ils ne sont pas contents), on repasse une centaine d'heures en réunion, on obtient les quarante signatures, on rêve parce qu'évidemment on a oublié le crayon en cours de route et collé tous les autres besoins dans le projet, on arrive à 50 millions d'euros (on aurait pu faire 100 avec deux mois de plus) et on soumet.

Il y avait 200 projets d'Equipex, les experts (on ne sait

³ Equipement d'Excellence
⁴ H-index : un indice mesurant le nombre de fois où un chercheur est cité dans la littérature internationale, tel partie des indices à la mode pour évaluer les scientifiques.

Fermetures de classes...

Les représentants des personnels, des parents et des élus au Comité Départemental de l'Éducation Nationale d'Ille et Vilaine ont tous voté contre le projet de carte scolaire de l'Inspecteur d'Académie.

Déclaration du représentant de notre Fédération de l'Éducation (FNEC-FO)

Monsieur le Préfet,
Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Madame la Vice - présidente du Conseil Général,

La carte scolaire pour la rentrée 2011 se prépare dans un contexte où la tutelle des marchés impose, par le biais, entre autres, du FMI et de l'Union Européenne, aux Etats d'opérer des coupes sombres dans leurs dépenses publiques.

L'organisation syndicale que je représente, la FNEC FP FO, condamne totalement et résolument les politiques menées et les projets élaborés pour répondre à ces diktats : Révision Générale des Politiques Publiques, non remplacement d'un fonctionnaire partant à la retraite sur deux, projet de loi présenté lors du conseil des ministres du 16 mars dernier visant à « constitutionnaliser » la rigueur budgétaire, voire l'interdiction des déficits publics...

C'est au nom de ces dogmes et des politiques et qui en découlent que 60 000 postes ont été supprimés dans l'Éducation Nationale depuis 2004, que 16 000 nouvelles suppressions de postes sont inscrites au budget 2011, en même temps que se multiplient les réformes qui toutes s'inscrivent dans une logique d'éclatement du statut général de la fonction publique et des statuts particuliers qui s'y adossent.

Ces politiques et leurs conséquences sont massivement rejetées.

Le 30 mars dernier, 50 délégations venues de 20 départements se sont rendues au ministère de l'Éducation Nationale pour exiger que soient rétablis les postes supprimés. Les enseignants, les parents, les élus, se sont entendu répondre : « c'est la représentation nationale qui a décidé les 16 000 suppressions de postes. Le ministre applique de manière équitable. Les recteurs et les inspecteurs d'académie ont des objectifs. » Depuis, la mobilisation contre les suppressions de postes s'amplifie, les rassemblements, les manifestations à l'appel de larges intersyndicales, se multiplient (Val de Marne, Haute Loire, Paris, Bordeaux, Seine et Marne, Seine Saint Denis, etc.). Partout, les délégations se heurtent aux mêmes fins de non recevoir.

On nous dira que le département d'Ille et Vilaine est chanceux, qu'il ne connaît pas de suppressions de postes. Et pourtant, sans entrer dans le détail, nous pouvons d'ores et déjà annoncer que la rentrée scolaire 2011 y sera extrêmement tendue dans nombre d'établissements et d'écoles, les conditions de travail de nos collègues, et les conditions d'accueil des élèves vont encore se dégrader. Car une chose est certaine : la dotation attribuée au département est, dans le premier, et plus encore dans le second degré, nettement insuffisante pour accompagner la croissance démographique. Lors du CTPD 1er degré du 31 mars, les organisations syndicales ont signalé certaines situations. L'Inspecteur d'Académie doit les entendre.

En Ille et Vilaine comme ailleurs, la FNEC FP FO porte donc cette exigence : les 16 000 suppressions de postes dans l'Éducation Nationale doivent être annulées !

La FNEC FP FO n'accepte aucune des fermetures de classes proposées par l'Inspecteur d'Académie, elle exige l'ouverture des classes nécessaires, le rétablissement des RASED, le maintien et le développement de la scolarisation des enfants de deux ans, la création d'écoles publiques dans toutes les communes qui en sont actuellement dépourvues, la création des classes et des postes d'enseignants spécialisés, des postes d'AVS, permettant la scolarisation de tous les enfants handicapés, en tenant compte de leurs besoins, de la nature et du degré de leur handicap.

Nous l'avons évoqué plus haut, la FNEC FP FO tient également à rappeler qu'elle ne dissocie pas la question des suppressions de postes de celle des réformes qui les engendrent et préparent la destruction des statuts des personnels de l'Éducation Nationale.

Nous avons déjà souligné, lors du CDEN de bilan de la rentrée 2010, que les notions d'autonomie de fonctionnement des établissements, de contrats d'objectifs avec les personnels, qui sont au cœur du nouveau projet académique, étaient contradictoires avec, entre autres, les notions de postes et d'obligations de service, qui sont au cœur du statut général de la fonction publique et des statuts particuliers des enseignants, auxquels la FNEC FP FO est indéfectiblement attachée. C'est pourquoi, elle exige :

L'abandon de la réforme des lycées, de la réforme des STI, du dispositif ECLAIR, de toute velléité d'expérimentation d'Établissement Public du Primaire ou d'école du socle commun, l'abrogation des décrets de masterisation, l'arrêt des entretiens professionnels, et pour les agents contractuels, la mise en place d'un véritable plan de titularisation dans la fonction publique.

Contact :
Sylvain VERMET 06.43.03.93.67
snudifo35@wanadoo.fr



« Les nouveaux enjeux de la Formation Professionnelle expliqués aux militants syndicaux »

Réunion interdépartementale
à RENNES (4 UD de Bretagne)
mardi 17 mai 2011 : 9h30 - 16h30

à l'attention des délégués syndicaux,
représentants au CE, élus au CE..
(attention ! 10 à 15 personnes par UD)

Au programme :

- Le plan de formation (types d'action dans le plan de formation)
- Les outils
- La professionnalisation (dont portabilité du DIF, ...)
- LE CIF
- Les circuits de financement et les instances compétentes

Inscrivez-vous dès que possible à l'UD
par fax au 02.99.31.64.32,
par mail à ud.fo35@wanadoo.fr,
par téléphone au secrétariat
au 02.99.65.36.50

NOUS AVONS TOUJOURS BESOIN DES RESULTATS DE VOS ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Loi du 20 août 2008 oblige... l'UD a besoin d'une copie des procès-verbaux des élections professionnelles de votre entreprise ayant eu lieu depuis cette date. (Imprimés CERFA) Votre employeur ne peut faire obstacle à la demande de copie de ces procès verbaux...

Merci de renvoyer le plus rapidement possible à l'UD de Rennes, les copies de vos procès verbaux d'élections.

Contact : Yohann Rolland - 06.27.74.02.54 / fo-keolis-armor@hotmail.fr

Rappel : Assemblée Générale de l'AFOC - Mercredi 20 avril à 18H00

Il est encore temps de prévenir de votre participation auprès de

Guy PRIME : 06.70.80.54.11 - guy.prime@orange.fr

Stages de formation syndicale organisés à l'UD

Semaine	Dates	Intitulé du Stage
19	Du lundi 09 au vendredi 13 mai	Se développer
26	Du lundi 27 au mercredi 29 juin	Négocier
26	Du jeudi 30 au vendredi 1er juillet	Conseiller du salarié
38	Du lundi 19 au vendredi 23 septembre	Découverte de FO
41	Du lundi 10 au vendredi 14 octobre	Connaître ses droits
45	Du mardi 8 au jeudi 10 novembre	Rôle et fonctionnement du CHSCT
48	Du lundi 28 nov. au vendredi 2 décembre	Rôle et fonctionnement du CE

Le stage «se développer» (mai) n'a à ce jour recueilli que quelques candidatures...
En cas de nombre insuffisant, nous serons amenés à annuler ce stage...
Inscrivez-vous donc au plus vite

AFOC Association Force Ouvrière Consommateurs d'Ille-et-Vilaine
afoc35@yahoo.fr

Permanences :

à l'UD FO
35, rue d'Echange Tel. 02 99 65 36 66
le mardi de 13h30 à 16h30 (logement)
le mercredi de 14h à 17h30

à la Maison de la Consommation,
48, Bd Magenta, Tel. 02 99 30 44 41
le lundi de 14 h 00 à 17 h 30

au Centre Social de VITRÉ rue Notre - Dame
les 2ème et 4ème vendredi de 10h à 12h